

TEST URINAIRE POSITIF CANNABIS

Par Profil supprimé Postée le 09/05/2016 16:39

Bonjour,

Je suis français et actuellement en Suède (motif personnel). J'ai été contraint d'effectuer un test urinaire après avoir été arrêté par la police en tant que passager et sans infraction (sortie d'une fête). Le test sera positif au cannabis et j'attends donc un courrier après que mon cas soit passé au tribunal (si j'ai bien tout compris). L'usage de drogues a une très faible tolérance en Suède. Je recevrais donc une amende mais à priori c'est tout. J'aimerais savoir où cela sera inscrit (si jamais c'est conservé) et s'il sera mentionné sur mon casier judiciaire en France ou dans n'importe quel autre dossier?

Merci de votre aide,

camzedfree

Mise en ligne le 13/05/2016

Bonjour,

Si vous êtes verbalisé d'une simple amende, il est peu probable que cela ait des répercussions sur votre casier judiciaire en France. De plus, les amendes ne sont pas "consignées" dans les extraits de casier judiciaire ni dans d'autres dossiers.

Cordialement.
